

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept le 9 MAI à 20 heures 30 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Michel BOUILLON, maire.

Étaient présents : BOUILLON Jean-Michel, Maire, VRAC Eugène 1^{er} adjoint, HELAOUET Georges 2^{ème} Adjoint, GENIER Emilie 3^{ème} adjointe, Ludovic GUIDOU , LARDENOIS Christine, LAVALLEY Noël, LEFEVRE François, LEONARD Michel.

Absente excusée : AMOROS Françoise donne pouvoir à LARDENOIS Christine

Secrétaire de séance : LARDENOIS Christine

Formant la majorité des membres en exercice

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 3 AVRIL 2017

Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

Mr le maire demande si les conseillers ont des remarques sur le compte rendu de la précédente séance.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu.

II CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DE LA SECURISATION ET L'AMENAGEMENT DE LA PLACE ST GEORGES

Délibération n°24

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N° 25 B du 30 mai 2016, il avait été décidé de programmer pour 2017 les travaux de sécurisation et d'aménagement de la Place st Georges.

Conformément au Code des Marchés Publics , une mise en concurrence en vue de la réalisation de ces travaux a donc été effectuée .

Cinq entreprises ont remis leurs offres le 24 mars 2017 et la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des dossiers ce même jour.

Les résultats ont été les suivants : Après analyse du maître d'œuvre, la commission a estimé que l'Entreprise TOFFOLUTTI présentait l'offre la plus intéressante au regard des critères de jugement des offres présentés à l'article 6.2 du règlement de consultation soit :

Le prix des prestations 60%

*La valeur technique des prestations au vu du mémoire
justificatif 40%*

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres soit de retenir l'Entreprise **TOFFOLUTTI pour le montant de 117 156.50 € HT (soit 140 587.80 € TTC) ;**

- Charge le maire en respectant les délais légaux de notifier cette décision aux entreprises non retenues et à l'entreprise retenue
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la parfaite exécution de ce projet ainsi qu'à l'engagement et au mandatement des dépenses correspondantes

III LE POINT SUR LE DEROULEMENT DU CHANTIER

Mr le maire précise que les travaux vont commencer semaine 20 ou 21

La SARLEC ouvrira le chantier pour la mise en place des fourreaux et pour le déplacement des candélabres

L'entreprise TOFFOLUTTI interviendra semaine 24

L'entreprise Mobilier Urbain Beaujolais prévoit la livraison du bloc sanitaire abribus semaine 21

L'adjoint délégué aux travaux est chargé de la mise en place du bloc sanitaire et de la Borne Marché ,

Les services de la SAUR et ENEDIS seront sollicités pour procéder aux raccordements

L'Agence Technique Départementale des Marais est chargée du suivi des travaux : une réunion de chantier est prévue tous les lundis (1ere réunion le 29 juin 2017 à 11h)

IV ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE des 11 et 18 juin

Les accesseurs sont priés d'avertir de leurs indisponibilités 48 heures avant le scrutin

Président :

De 8 H 00 à 10H30: BOUILLON Jean Michel , MAIRE

Suppléants :

De 10H30 à 13H00 : E GRENIER

De 13 H00 à 16H00 : E VRAC

De 16H00 à 19h00 G HELAOUET

Assesseurs

De 8 H à 11H 00: Mme Christine LARDENOIS --Mme Loriane BOUILLON

De 11H00 à 14H00 : Mr François LEFEVRE -- Mr Noel LAVALLEY

De 14H00 à 17H00 : Mme Françoise AMOROS -- Mr Alain LEVEEL

De 17H00 à 19H00 : Mr Ludovic GUIDOU -- Mme Kathy GUERIN

V QUESTIONS DIVERSES

Subvention à l'association Musicale du Réveil De Portbail

Mr Vrac président du Comité des Fêtes expose les nouvelles conditions de représentation de la fanfare de Portbail lors de la Fêtes st Georges

L'association le Réveil de Portbail demandera désormais un cachet de 270 € pour se produire à l'église de st Georges néanmoins elle réduit le tarif à 100 € pour cette année.

Le comité des Fêtes propose à la mairie de participer à cette prestation.

Après en avoir délibéré (9 voix contre, 1 abstention) ,

Le conseil municipal surpris de cette nouvelle pratique, refuse le principe et estime que la commune attribue déjà une subvention annuelle de 50 € et qu'il n'a jamais été question de rémunération affectée à la prestation.

Le Réveil de Portbail aurait dû présenter ses tarifs avant la représentation

Le point sur la ZAC

Mr François Lefevre exploitant des parcelles A 417 - 289 et 288 (13 634 m²) qui ont fait l'objet d'un compromis de vente avec la SEM Normandie Aménagement n'a reçu aucune instruction formelle de dates de reprise des parcelles.

Il s'interroge à forte raison de l'opportunité de la remise en culture de ces parcelles.

Mr le maire rappelle que cette question ne concerne pas la mairie et invite Mr Lefevre à se rapprocher de la propriétaire des terrains.

Fait à St Georges de la Rivière
le 11 MAI 2017

Le maire, J-M BOUILLON

VRAC Eugène 1^{er} adjoint,

HELAOUE Georges 2^{ème} adjoint,

GRENIER Emilie 3^{ème} adjointe

LEFEVRE François,

LARDENOIS Christine,

GUIDOU Ludovic

LEONARD Michel,

LAVALLEY Noël

AMOROS Françoise,